



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 12 octobre 2022

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

*Les articles publiés à la Revue internationale des services financiers (RISF/IRFS) et à la Revue des affaires européennes (Rev. aff. eur.) sont disponibles par l'ENT sur la base de données Stradalex, sur laquelle sont accessibles les revues et ouvrages du groupe Larcier/Bruylant.

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
13 octobre 2022
n° 35 / 7968^e
pages 1745 à 1800



Version numérique intégrée*

ÉDITORIAL

- ¹⁷⁴⁵ De quoi le post-fascisme est-il le nom ?, Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- | | |
|------|---|
| 1748 | Cautionnement (disproportion) : portée à l'égard du créancier et des cofidéjusseurs |
| 1748 | Pratique anticoncurrentielle (prix) : nullité d'une clause et préjudice |
| 1750 | Pratique restrictive (avantage sans contrepartie) : constitutionnalité du régime |
| 1750 | Consommateur (notion) : exclusion des syndicats de copropriété |
| 1751 | Crédit à la consommation (mensualités) : sanction de la non-conformité au contrat |
| 1752 | Conciliation (obligation de confidentialité) : champ d'application |
| 1752 | Droit d'auteur (programme d'ordinateur) : recevabilité de l'action en contrefaçon |
| 1754 | Adoption (réforme) : publication d'une ordonnance |

POINTS DE VUE

- ¹⁷⁵⁸ Quel délai butoir pour l'action en garantie des vices cachés?, Jérôme François
¹⁷⁶⁰ Pitié pour le code de la consommation!, Romain Loir



322235



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1773** Panorama : Droit du commerce international, Louis d'Avout, Sylvain Bollée, Étienne Farnoux et Augustin Gridel

1789 Notes : À la recherche d'une clarification du régime de responsabilité du garagiste, note sous Civ. 1^e, 11 mai 2022 [2 arrêts], Paul Galardo

1795 Le glas est sonné de la preuve anonymisée de la soumission à un déséquilibre significatif, note sous Com. 11 mai 2022, Sibylle Chaudouet

ENTRETIEN

- 1800 Sophie Paricard – L'avis du CCNE sur la fin de vie

DALLOZ

Recueil Daloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.daloz.fr - recueil@daloz.fr

Présidente, Directrice de la publication,
Sylvie FAYE

Directrice des éditions,
CAROLINE SOUDET

Directrice « Civil - Pénal & Ouvrages »,
Hélène HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABRY, NICOLAS DESNAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MOBLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUILBAUD

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Maine - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@daloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Etranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2022

Éditions Daloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14 °

RCs Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filière du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même par partie, de tout élément publié

dans la revue est interdite.



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1745 De quoi le post-fascisme

est-il le nom?



1748

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (disproportion): portée à l'égard du créancier et des cofidéjusseurs, Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022

Concurrence-Distribution

Pratique anticoncurrentielle (prix): nullité d'une clause et préjudice, Com. 28 sept. 2022

Pratique restrictive (déséquilibre significatif): diffusion de la TNT par internet, Com. 28 sept. 2022

Pratique restrictive (conditions générales de vente): refus de communication, Com. 28 sept. 2022

Pratique restrictive (avantage sans contrepartie): constitutionnalité du régime, Cons. const. 6 oct. 2022

Consommation

Consommateur (notion): exclusion des syndicats de copropriété, Civ. 3^{re}, 28 sept. 2022

Crédit à la consommation (mensualités): sanction de la non-conformité au contrat, TJ Albertville, 25 août 2022

Contrat d'affaires

Transport maritime (Convention de Londres): limitation de responsabilité, Com. 5 oct. 2022

Entreprise en difficulté

Conciliation (obligation de confidentialité): champ d'application, Com. 5 oct. 2022

Admission des créances (arbitrage): incomptance du juge-commissaire, Com. 5 oct. 2022

Cessation des paiements (report de date): ouverture des voies de recours, Com. 5 oct. 2022

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (programme d'ordinateur): recevabilité de l'action en contrefaçon, Civ. 1^{re}, 5 oct. 2022

Base de données (annonces immobilières): notion d'investissement, Civ. 1^{re}, 5 oct. 2022

Société et marché financier

Expert-comptable (exercice illégal): sous-traitance de travaux de comptabilité, Crim. 4 oct. 2022

1754 De quoi le post-fascisme

est-il le nom?

1754

DROIT CIVIL

Adoption (réforme): publication d'une ordonnance

1754

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbains

Association syndicale libre (statuts): mise en conformité avec les textes, Civ. 3^{re}, 28 sept. 2022

1755

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (conclusions): propos étranger à l'instance, Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022

Procédure pénale

Enquête préliminaire (examen scientifique): autorisation de réquisition, Crim. 28 sept. 2022

1756

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (déclaration): procédure sans représentation obligatoire, Civ. 2^{re}, 29 sept. 2022

Appel civil (dispositif): portée de la nouvelle interprétation jurisprudentielle, Civ. 2^{re}, 29 sept. 2022

Arbitrage (international): autonomie de la clause compromissoire, Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022

Cassation (renvoi): poursuite d'une procédure à jour fixe, Civ. 2^{re}, 29 sept. 2022

Expert (responsabilité): obligation de restitution des pièces, Civ. 1^{re}, 5 oct. 2022

Profession juridique et judiciaire

Notaire (discipline): pas d'obligation d'information sur le délai d'appel, Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022



POINTS DE VUE

1758

Quel délai butoir pour l'action en garantie des vices cachés ?
par Jérôme François

1760

Pitié pour le code de la consommation!
par Romain Loir



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1762

Les concours d'infractions en matière pénale : la fracture temporis ?
par Laurent Saenko

NOTES

1789

A la recherche d'une clarification du régime de responsabilité du garagiste,
note sous Civ. 1^e, 11 mai 2022 [2 arrêts]
par Paul Gaiardo

PANORAMA

1773

Droit du commerce international
septembre 2021 – juillet 2022
par Louis d'Avout, Sylvain Bollée,
Etienne Farnoux et Augustin Gridel

1795

Le glas est sonné de la preuve anonymisée
de la soumission à un déséquilibre significatif,
note sous Com. 11 mai 2022
par Sibylle Chaudouet

1

2

3

ENTRETIEN

1800

Sophie Parcard – L'avis du CCNE sur la fin de vie

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@feefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maximal) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos Identifiants personnels ou des Identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr





JURISPRUDENCE

Sociétés en général

Les contours flous de l'excès de pouvoir du juge ayant désigné un expert de l'article 1843-4 du code civil
Com. 25 mai 2022,
note Arnaud Reygrobelle p. 534

Cession d'actions

L'efficacité de la clause d'*"earn out"* à l'épreuve du droit commun des contrats
Com. 21 avril 2022,
note Bernard Saintourens p. 546

Droit des sociétés cotées

Constitutionnalité du cumul illimité de sanctions administratives
Cons. const., 25 mars 2022,
note Johan Prorok p. 560

Droit pénal des sociétés

Constitutionnalité du cumul de sanctions pénales et fiscales
Cons. const., 8 avril 2022,
note Jacques-Henri Robert p. 566

Droit fiscal des sociétés

Pacte Dutreil : activité mixte et date d'appréciation de la qualité de holding animatrice
Com. 25 mai 2022,
note Rémi Dalmau p. 572

REVUE DES SOCIÉTÉS

Octobre 2022 - n° 10

ÉTUDE

Le pouvoir de représentation du dirigeant
Marie Rakotovahiny

p. 527

CHRONIQUES

Chronique de droit des marchés financiers

Les projets de normes de durabilité de l'EFRAG et leur conception de la gouvernance d'entreprise
Pierre-Henri Conac, Bénédicte François, Anne-Catherine Müller, Johan Prorok

p. 576



Version numérique incluse*



DAUZOZ

Lefebvre Dalloz

Actualités 522

par Bénédicte François

Étude 527

Le pouvoir de représentation du dirigeant
Marie Rakotovahiny

527

Jurisprudence 534

Sociétés en général

- Les contours flous de l'excès de pouvoir du juge ayant désigné un expert de l'article 1843-4 du code civil
Note sous Com. 25 mai 2022
note Arnaud Reygrobelle 534
- Extension de la liberté d'expression des parties devant le juge consulaire
Note sous Com. 21 avr. 2022
note Emmanuel Dreyer 539
- L'audace du liquidateur amiable qui omet volontairement une dette sociale dans les opérations de liquidation
Note sous Paris, 17 févr. 2022
note Benoit Lecourt 543

Cession d'actions

- L'efficacité de la clause d'« earn out » à l'épreuve du droit commun des contrats
Note sous Com. 21 avr. 2022
note Bernard Saintourens 546
- La possible exécution volontaire d'un acte nul par la désignation d'un arbitre chargé de fixer le prix de cession définitif de parts sociales
Note sous Com. 21 avr. 2022
note Didier Poracchia, Alexandre Naudeau et Gaspard-Etienne Bats 551

Sociétés civiles professionnelles

- Liberté du droit de retrait de l'associé d'une SCP d'huissiers
Note sous Civ. 1^e, 16 févr. 2022
note Bastien Brignon 556

Droit des sociétés cotées

- Constitutionnalité du cumul illimité de sanctions administratives
Note sous Cons. const. 25 mars 2022
note Johan Prorok 560

Droit pénal des sociétés

- Conformité à la Constitution du cumul des sanctions pénales et fiscales encourues pour obstacle aux fonctions des agents de impôts
Note sous Cons. const. 8 avr. 2022
note Jacques-Henri Robert 566

Entreprises en difficulté

- Maintien de la jurisprudence Staubitz-Schreiber sous l'empire du règlement Insolvabilité n° 2015/848
Note sous CJUE 24 mars 2022
note Nicolas Morelli 569

Droit fiscal des sociétés

- Pacte Dutreil : activité mixte et date d'appréciation de la qualité de holding animatrice
Note sous Com. 25 mai 2022
note Rémi Dalmau 572

Chronique de droit des marchés financiers 576

par Pierre-Henri Conac, Bénédicte François, Anne-Catherine Muller, Johan Prorok

REVUE LAMY

Droit des Affaires

Panorama des sanctions européennes contre la Russie et de leur impact

Jan DUNIN-WASOWICZ et Nicolas BURNICHON

- Réglementation des politiques et pratiques de rémunération des entreprises d'investissement – Dernières évolutions depuis l'entrée en vigueur de la directive IFD
Camille ADAM
- Estimation à dire de tiers : (articles 1592 et 1843-4 du code civil) : questions sensibles
Gilles de COURCEL, Agnès PINIOT, Jean-Daniel BRETZNER et Nicolas RONTCHEVSKY
- Cession ou rachat de titres de société : l'office du juge sur le fondement de l'article 1843-4 du code civil
Deen GIBIRILA
- Biens immobiliers, patrimoine historique et culturel de la France, NFTs et vente aux enchères : modeste tour d'horizon
Stefan NAUMANN
- Dépôts de marque visant les métavers et NFT
Clément MONNET, Eloïse PATOCKI-TOMAS et Ghita LAMRANI

185 | MENSUEL
OCTOBRE 2022

Droit des Affaires

Conseil scientifique

Sylvie de VENDEUIL :

Conseiller scientifique

Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :

Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable

Jean-Michel do CARMO SILVA :

Professeur de droit, Grenoble École de Management

Emmanuel DAOUD :

Avocat associé, Cabinet VIGO

Jack DEMAISON :

Avocat associé, SIMON Associés

Laurence Caroline HENRY :

Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Arnaud LECOURT :

Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

Jacques MESTRE :

Professeur agrégé des Facultés de droit

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

Président, Directeur de la publication :

Hubert CHEMLA

Directrice des Éditions :

Sylvie DURAS

Rédactrice en chef :

Chloé MATHONNIÈRE

Rédactrice en chef adjointes :

Anouk JAUNASSE - 01 85 58 31 58

anouk.jaunasse@wolterskluwer.com

Joséphine de ROMANET - 01 85 58 36 04

josephine.romanet@wolterskluwer.com

Ont participé à ce numéro : Jérémie BERLEMONT, Pascale LEDOUX, Victoria MAURIÈS et Héloise PLANCKEART

Éditeur : Wolters Kluwer France

SAS au capital de 14 500 000 €

Siège social : 7, rue Emmy Noether, 93400 Saint Ouen - Tél. : 01 85 58 30 00

RCS Bobigny 480 081 306

Siret : 480 081 306 00148

TVA FR 55 480 081 306

Associé Unique :

Holding Wolters Kluwer France

N° Commission Paritaire : 0125 T 87146

N° ISSN : 2109-9367 (version en ligne)

N° ISSN : 1279-8401 (version imprimée)

Dépôt légal : à parution

Abonnement annuel : 614,64 € TTC

Prix au numéro : 55,87 € TTC

(D) N°Cristal 09 69 39 58 58

APPEL NON SURTAXÉ

Imprimerie Duplirprint Mayenne :
733 rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne



Origine du papier : Pologne

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : PEFC N°2011-SKM-PEFC-43

Eutrophisation : Ptot 0,006 kg / tonne

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLDA 2022/185, n° 7548 (année/n° de la revue, n° du commentaire)

Crédit photos : Getty Images

Sommaire

FOCUS 4

- Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux – la consultation publique est ouverte

Heloïse PLANCKAERT

LES ESSENTIELS DU MOIS 6

ÉCLAIRAGE 14

- Panorama des sanctions européennes contre la Russie et de leur impact

Jan DUNIN-WASOWICZ et Nicolas BURNICHON

ANALYSES 20

- Biens immobiliers, patrimoine historique et culturel de la France, NFTs et vente aux enchères : modeste tour d'horizon
- Stefan NAUMANN
- Estimation à dire de tiers : (articles 1592 et 1843-4 du code civil) : questions sensibles
- Gilles de COURCEL, Agnès PINIOT, Jean-Daniel BRETZNER et Nicolas RONTCHEVSKY

JURISPRUDENCE COMMENTÉE 29

- Cession ou rachat de titres de société : l'office du juge sur le fondement de l'article 1843-4 du code civil

Deen GIBIRILA

DÉCRYPTAGE 35

- Réglementation des politiques et pratiques de rémunération des entreprises d'investissement – Dernières évolutions depuis l'entrée en vigueur de la directive IFD
- Camille ADAM

PERSPECTIVE 40

- Dépôts de marque visant les métavers et NFT

Clément MONNET, Eloïse PATOCKI-TOMAS et Ghita LAMRANI

Cahiers de droit de l'entreprise - Septembre 2022 - n° 5

Cahiers de droit de l'entreprise Septembre 2022, n° 5

Éditorial

■ Risque d'ingérence

Risque d'ingérence dans le Cloud, les transferts de données sous contrôle	5
---	---

Deux mois déjà

■ Droit des affaires

Les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.	84
--	----

Généralisation de la facturation électronique : le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la réforme confirmés.	85
--	----

Taux de l'usure : le Gouvernement examine les mesures nécessaires pour débloquer l'accès aux crédits des ménages.	86
---	----

L'aide pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité est prolongée et simplifiée.	87
---	----

L'agrément des associations de consommateurs s'apprécie au jour où la juridiction statue.	88
---	----

Risques cyber : des pistes pour la protection des entreprises.	89
--	----

Dommages survenus avant réception : la nécessité de la mise en demeure de l'entrepreneur.	90
---	----

Contrôle des IEF : publication de lignes directrices.	91
---	----

■ Droit fiscal

Précisions sur la définition du principal établissement pour l'imposition à une cotisation minimum de CFE.	92
--	----

Mise en œuvre de la taxation effective minimale mondiale en 2023.	93
---	----

■ Droit social

Plus de transparence et de prévisibilité dans les conditions de travail.	94
--	----

Covid-19 : le dispositif permettant de bénéficier d'un complément de salaire dérogatoire est prolongé.	95
--	----

■ Equilibre

De nouveaux droits visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	96
--	----

■ Droit des affaires

Les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.	97
--	----

Risques cyber : des pistes pour la protection des entreprises.	98
--	----

Table ronde

■ Courtiers en crédit

Les dernières évolutions du droit applicable aux courtiers en crédit	5
--	---

Dossier

■ Devoir de vigilance

Le devoir de vigilance : une obligation juridique en construction	31
---	----

■ OBLIGATION LÉGALE DE VIGILANCE

Le devoir général de vigilance : une obligation légale	32
--	----

■ OBLIGATIONS DE VIGILANCE SPÉCIFIQUES

Panorama des obligations de vigilance spécifiques	33
---	----

■ Pratiques commerciales trompeuses

Devoir de vigilance et greenwashing	34
-------------------------------------	----

■ RETOURS D'EXPÉRIENCE

Les démarches de vigilance en pratique	35
--	----

■ ENJEUX TECHNOLOGIQUES

Les enjeux technologiques des politiques de droits humains	36
--	----

■ Devoir de vigilance

Interview croisée	37
-------------------	----

■ SYNDICATS ET ACI

Le devoir de vigilance : rôle des syndicats et accords-cadres internationaux	38
--	----

■ Devoir de vigilance

Interview croisée	39
-------------------	----

■ MÉCANISME D'ALERTE

Les spécificités du mécanisme d'alerte dans la conformité au devoir de vigilance	40
■ Enquêtes internes	
Devoir de vigilance et enquêtes internes	41
■ Transparence	
Devoir de vigilance et transparence	42
Cahiers pratiques	
Direction générale	
■ Dirigeant de fait	
Dirigeant de fait : critères de qualification et responsabilité	21
Direction financière	
■ Intégration fiscale	
Contrôle fiscal d'un groupe de sociétés	22
Direction commerciale	
■ Pratiques commerciales déloyales	
Pratiques commerciales déloyales et clauses abusives	23
Direction des ressources humaines	
■ Lettre de licenciement	
La procédure de précision des motifs de licenciement	24
Direction des systèmes d'information	
■ Droit d'accès	
Exercice du droit d'accès par les salariés à leurs emails professionnels	25

© LexisNexis SA

La Semaine Juridique Edition Générale - 10 Octobre 2022 - n° 40

La Semaine Juridique Edition Générale 10 Octobre 2022, n° 40

La Semaine du droit	
■ Édito	
Métavers judiciaire	1110
Les Acteurs	
■ Famille	
Enfants nés de dons : le voile levé sur les origines personnelles	1111
■ L'Aperçu rapide	
■ Santé publique	
Nouvel avis du Comité consultatif national d'éthique sur la fin de vie : quelles perspectives ?	1112
Civil et procédure civile	
■ Arbitrage international	
La convention d'arbitrage international est autonome du contrat principal et de la loi choisie pour le régir	1113
■ Copropriété	
La prescription biennale du Code de la consommation ne s'applique pas aux syndicats de copropriétaires	1114
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 19 au 25 septembre 2022	1115
■ Successions-Partage	
L'interdiction de recevoir des libéralités pour les membres des professions de santé devant le Conseil constitutionnel	1116
Pénal et procédure pénale	
■ Peines	
Modalités d'application des procédures de libération sous contrainte et de réduction de peine	1117
■ Cours criminelles	
Avocat honoraire exerçant les fonctions d'assesseur des cours criminelles départementales : lieux et date de début de l'expérimentation	1118
■ Lutte contre la corruption	
L'AFA publie un nouveau diagnostic national sur le niveau de maturité des dispositifs anticorruption des entreprises	1119
■ Amendes	
Généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle : « un recul des droits pour les justiciables », selon la CNCDH	1120
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 22 septembre au 5 octobre 2022	1121
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 5 au 18 septembre 2022	1122
Affaires	
■ Cautionnement	
Manquement au devoir de mise en garde de la banque et appréciation de la proportionnalité	1124
■ Entreprises	
Ukraine : l'aide en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie prolongée jusqu'à fin décembre 2022	1125
■ Concurrence	
Pratiques anticoncurrentielles : la Commission européenne facilite l'accès aux documents relatifs à la clémence et à la transaction	1126
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 29 septembre au 5 octobre 2022	1127
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 19 au 25 septembre 2022	1128
Social	
■ Sécurité sociale	

Les principales mesures du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023	1129
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 29 septembre au 5 octobre 2022	1130
■ Cour de cassation	
Arrêts P de la Cour de cassation du 19 au 25 septembre 2022	1131
Public et fiscal	
■ Lanceurs d'alerte	
Modalités d'établissement des procédures internes de recueil et de traitement des signalements	1132
■ Journal Officiel	
Journal officiel du 29 septembre au 5 octobre 2022	1133
■ Cour de cassation	
Arrêts A du conseil d'Etat et P de la Cour de cassation du 19 au 25 septembre 2022	1134
■ Douanes	
Inconstitutionnalité de l'indispensable article 60 du Code des douanes	1135
En région	
■ Responsabilité civile	
Scandale dans la famille !	1136
■ Universités	
Playoyer, le 1er jeu pédagogique en France sur la méthodologie juridique	1137
La Semaine de la doctrine	
L'Étude	
■ Entreprises	
La vocation sociétale de l'entreprise : une stratégie gagnante ?	1138
La Chronique	
■ Tribunal judiciaire de Paris	
Jurisprudence du tribunal judiciaire de Paris	1139
La Vie des Idées	
■ Université	
Rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit d'Assas	1140
La Semaine du praticien	
Informations professionnelles	
■ Procédure pénale	
Justice pénale des mineurs : un bilan positif un an après son entrée en vigueur	1141
■ Avocats	
L'annuaire de l'ordre des avocats pour tous	1142
Projet de réorganisation de la police nationale : la Conférence des bâtonniers adopte une motion	1143

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires - 6 Octobre 2022 - n° 40

La Semaine Juridique Entreprise et Affaires 6 Octobre 2022, n° 40

Échos de la pratique

■ Assurance

3 QUESTIONS - Vers un encadrement de l'assurance des cyber-rançons ? 807

■ Affaires

460 000 emplois ont été protégés en 2021 par les mesures de défense commerciales de l'UE 808

■ Bibliographie

Couleur et droit 809

Guide des procédures collectives 810

■ Données chiffrées

Budget pour la Justice 2023 : une nouvelle hausse exceptionnelle 811

Actualités

Affaires

■ Assurance

Garanties implicites contenues dans les contrats en matière de couverture du risque cyber : les recommandations des superviseurs européen et national 812

De l'application de la garantie décennale aux panneaux photovoltaïques 813

■ Banque

La BCE consulte sur un guide relatif à la manière d'évaluer les acquéreurs de participations qualifiées dans les banques 814

■ Cautionnement

Cautionnement : manquement au devoir de mise en garde de la banque et appréciation de la proportionnalité 815

■ Concurrence

Mieux vaut refuser de vendre que refuser de communiquer ses CGV ! 816

Pratiques tarifaires imposées par un groupe de télévision à un distributeur en ligne 817

Entente verticale ayant pour objet de favoriser artificiellement la hausse ou la baisse des prix et absence de présomption de préjudice 818

■ Consommation

Garantie légale de conformité : de nouvelles obligations au 1er octobre 2022 819

Respect des réglementations relatives à l'étiquetage énergétique et à l'indice de réparabilité : des professionnels loin du compte 820

La prescription biennale du Code de la consommation ne s'applique pas aux syndicats de copropriétaires 821

■ Entreprise

Médiation du crédit : une nouvelle convention pour soutenir les entreprises 822

■ Marché financier

Enjeux et opportunités des crypto-actifs 823

■ Numérique

Responsabilité des produits défectueux et des dommages causés par l'IA 824

■ Procédure pénale

Quatre nouvelles CJIP environnementales validées 825

■ Société

HCJP : rapport sur les droits de vote multiples 826

Administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires : un rapport évalue les effets de leur présence au sein des conseils d'administration / de surveillance 827

Social

■ Contentieux

Clause contractuelle instituant un préalable obligatoire de conciliation 828

■ Contrat de travail

Licenciement économique : appréciation des difficultés économiques et recours aux indicateurs par le juge 829

Conditions de mise en œuvre d'un PSE en cas de reconnaissance non définitive de l'existence d'une UES 830

■ Hygiène et sécurité au travail

Registre d'alerte en matière de santé et d'environnement : société ayant plusieurs établissements	831
Fiscal	
■ Loi de finances	
Projet de loi de finances pour 2023	832
■ Fiscalité des entreprises	
L'absence de prise en compte du résultat d'un établissement stable étranger ne constitue pas une entrave à la liberté d'établissement lorsqu'elle résulte d'une convention fiscale	833
■ Impôt sur les sociétés	
Imposition des grandes entreprises : dépôt de deux propositions de loi visant à la création d'une contribution sur les bénéfices exceptionnels et sur les dividendes versés	834
Études et commentaires	
Affaires	
■ Entreprise en difficulté	
Compétence du juge désigné en cas d'incompétence du juge-commissaire	1322
■ Droit des affaires	
Entreprise en difficulté - Redressement judiciaire - Valeur du patrimoine du débiteur - Impossibilité manifeste de redressement	1323
■ Numérique	
NFT : un actif numérique aux contours juridiques incertains	1324
■ Banque	
Crédit immobilier : précisions utiles sur la condition résolutoire applicable et le devoir de mise en garde	1325
■ Cautionnement	
Quelques précisions sur les principaux moyens de défense des cautions	1326
■ Contrat de vente	
L'action en garantie des vices cachés dans les chaînes de contrats translatives de propriété	1327
Installation photovoltaïque et revente d'électricité : commercialité de l'activité en raison de sa lucrativité	1328
■ Droit des affaires	
Profession - Responsabilité civile et assurance - Manquement du médecin à son obligation d'information du patient - Illustration	1329
Social	
■ Travail	
Droit du travail	1330
Fiscal	
■ Défiscalisation	
Les conditions d'éligibilité à un dispositif de défiscalisation potentiellement érigées en qualité substantielle : l'énoncé d'une promesse stérile ?	1331

BULLETIN JOLY ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Demande en restitution de meubles engagée
avant le jugement d'ouverture

→ PAGE 17

Caroline HOUIN-BRESSAND

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

Caractérisation du délit de banqueroute et conditions
à l'action civile des créanciers et actionnaires

→ PAGE 24

Jérôme LASSEUR CAPDEVILLE

DOSSIER

Première sauvegarde accélérée avec classes de parties affectées :
méthodologie et rôle des professionnels et des créanciers

→ PAGE 36

Sous la responsabilité d'Isabelle DIDIER

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

BJE200s3 • Les difficultés d'articulation des procédures collectives et des procédures de surendettement 4

Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

BJE200r9 • Une fenêtre de tir étroite pour les clauses d'indemnisation forfaitaire des contrats en cours ? 8

Karl LAFOURIE – Cass. com., 29 juin 2022, n° 21-11674, F–D

DÉBITEUR PERSONNE PHYSIQUE

BJE200s7 • Insaisissabilité légale de la résidence principale, divorce de l'entrepreneur individuel et procédure collective 11

Déborah SAHEL – Cass. com., 18 mai 2022, n° 20-22768, F–B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

BJE200u4 • Déclaration de créance, instance en cours et rôle du juge-commissaire 14

Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 29 juin 2022, n° 21-10981, F–D

BJE200s8 • Demande en restitution de meubles engagée avant le jugement d'ouverture 17

Caroline HOUIN-BRESSAND – Cass. com., 9 juin 2022, n° 21-10309, F–B

BJE200s1 • Confirmation jurisprudentielle relative aux dispositions légales à reproduire dans la lettre de contestation d'une créance 19

Gérard JAZOTTES – Cass. com., 29 juin 2022, n° 21-11652, F–D

BJE200s0 • Utilité de la créance de loyers et charges dans la liquidation judiciaire en l'absence de résiliation du bail 21

Francine MACORIG-VENIER – Cass. com., 18 mai 2022, n° 20-22623, F–D

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

BJE200t9 • Caractérisation du délit de banqueroute et conditions à l'action civile des créanciers et actionnaires 24

Jérôme LASSEUR CAPDEVILLE – Cass. crim., 22 juin 2022, n° 21-83036, F–B

BJE200s2 • Responsabilité pour insuffisance d'actif : faute de gestion sans causalité ne vaut 30

Thierry FAVARIO – Cass. com., 18 mai 2022, n° 19-25606, F–D

BJE200s5 • Le paiement « préférentiel » avant cessation des paiements : une faute rétive à la sanction 33

Thierry FAVARIO – Cass. com., 18 mai 2022, n° 20-22245, F–D

DOSSIER

BJE200R8 • PREMIÈRE SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE AVEC CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES : MÉTHODOLOGIE ET RÔLE DES PROFESSIONNELS ET DES CRÉANCIERS	36
Sous la responsabilité d'Isabelle DIDIER	
BJE200t0 • Avant-propos	37
Isabelle DIDIER et Mailly MYRIAM	
BJE200s9 • Histoire d'une sauvegarde accélérée réussie, ou comment XYZ Energy s'est sauvée de la tempête énergétique de l'automne/hiver 2021	39
Jérôme LÉPÉE	
BJE200t1 • Le dirigeant face aux bouleversements du marché	42
Yves BRULARD et Isabelle DIDIER	
BJE200t3 • Rôle du tiers indépendant dans le cadre d'une procédure de conciliation en vue d'une sauvegarde accélérée	46
Jean-Michel MATT	
BJE200t7 • Le choix de la procédure	50
Isabelle DIDIER, Yves BRULARD et Inès TE	
BJE200t2 • L'organisation de la procédure de conciliation : acquis et nouveautés issus de l'ordonnance du 15 septembre 2021	52
Isabelle DIDIER et Inès TE	
BJE200t4 • Le rôle du conciliateur : chef d'orchestre et maître du temps	60
Ludivine SAPIN, Lauriane DUFOUR et Frédéric PEYRIN	
BJE200t8 • Les étapes de la procédure de sauvegarde accélérée de XYZ Energy	62
Ludivine SAPIN et Lauriane DUFOUR	
BJE200u0 • Une première validation judiciaire du mécanisme de l'application forcée interclasse (<i>cross class cram down</i>)	64
Myriam MAILLY	
BJE200u2 • La procédure de sauvegarde accélérée vue par les créanciers	68
Emmanuel LEMAUX, Roger TRUSSARDI et Aymar de MAULÉON	
BJE200u1 • Conclusion	71
Isabelle DIDIER	

Gazette du Palais

11 OCTOBRE 2022

142^e ANNÉE · N° 32

· HEBDOMADAIRE ·

À la une

Le juge des enfants et l'argent des familles

étude par Younes BERNAND



La dimension patrimoniale de l'office du juge des enfants reste méconnue, alors que les dispositions financières de ses décisions constituent, en pratique, un véritable levier de l'assistance éducative, et un instrument de moralisation des comportements familiaux et de la gestion des prestations sociales versées aux familles.



© Looker_Studio_AdobeStock

Actualité

La nouvelle version d'e-Barreau est lancée

focus

Technique

La procédure pénale applicable aux injures et diffamations

étude par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL

Jurisprudence

Le droit de se taire n'a pas à être notifié lors des débats devant les juridictions de l'application des peines !

note par Rodolphe MESA sous Cass. crim., 14 sept. 2022

L'étonnant retour de la force majeure au bénéfice du créancier

note par Stéphane PRIEUR sous Cass. 1^{re} civ., 6 juill. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

- Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Anne BACHELLERIE, Alice BARRELLIER, William BODILIS, Jérôme CHARPENTIER, Laurence CLERC-RENAUD, Aurélie COVIAUX, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Noémie KLEIN, Lynda LETTAT-OUATAH, Olivier MERLIN, Nathalie PRIETO, Lucile PRIOU-ALIBERT, Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, Daphné TAPINOS et Dahbia ZEGOUT



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n°GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL440z2 ■ La nouvelle version d'e-Barreau est lancée	3
GPL440z3 ■ Outils numériques : l'intérêt des avocats reste mesuré	5
GPL441a2 ■ Suite des États généraux de la justice : la Chancellerie va présenter un plan d'action	6
GPL441a7 ■ « Il faut que nous soyons fiers de nos écoles » entretien avec Jean-François MÉRIENNE	8

Doctrine

GPL440z6 ■ Le juge des enfants et l'argent des familles Observations pratiques sur les dispositions financières des décisions rendues en matière de protection de l'enfance étude par Younes BERNAND	12
--	----

Technique

GPL440z7 ■ La procédure pénale applicable aux injures et diffamations étude par Thomas LEBRETON et Evan RASCHEL	15
--	----

Jurisprudence

GPL441c6 ■ Le droit de se taire n'a pas à être notifié lors des débats devant les juridictions de l'application des peines ! note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 14 sept. 2022	19
GPL441b4 ■ L'étonnant retour de la force majeure au bénéfice du créancier note par Stéphane PRIEUR sous Cass. 1 ^{re} civ., 6 juill. 2022	22
GPL440r9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD	25
GPL441a6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC	31
GPL440s5 ■ Chronique de jurisprudence de droit du numérique par Thibault DOUVILLE https://lex.so/GPL440s5	BL

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL Sous la responsabilité scientifique de Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL	35
---	----

Gazette du Palais

4 OCTOBRE 2022

142^e ANNÉE · N° 31

· HEBDOMADAIRE ·

À la une

Le « barème Macron » d'indemnisation en cas de licenciement abusif déclaré contraire à la Charte sociale européenne révisée

note par Christophe PETTITI



Le Comité européen des droits sociaux juge contraire à la Charte sociale européenne le barème Macron sur l'indemnisation en cas de licenciement abusif, alors que la Cour de cassation a considéré que cette convention internationale n'a pas d'effet direct en droit national.



© kotoyamagami

Actualité

Budget de la justice : une troisième hausse consécutive pour rattraper « 30 ans d'abandon »

focus

Jurisprudence

L'équilibre précaire de la loi Séparatisme

note par Henri BOUILLOU
sous Cons. const., QPC, 22 juill. 2022

Conservation et accès aux données de connexion dans le cadre des enquêtes pénales : mode d'emploi

note par Marthe BOUCHET
sous Cass. crim., 12 juill. 2022 (4 arrêts)

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Michel PEISSE

Avocat honoraire au barreau de Paris

- Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Albert CASTON, Jean-François FLITI, Coralline MANIER GALAS, Juliette MEL, Séréna TACHEAU, Michel VAUTHIER et Vivien ZALEWSKI-SICARD



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Gamarie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lexenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lexenso.fr

Publicité : benoit.favre@lexenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 540,11 € TTC

Recueils + table seuls : 525,82 € TTC

Journal, recueil + table : 723,89 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 609 €

Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LexensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lexenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon suivante : GPL 7 déc. 2021, n°GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lexenso.fr

Actualité

GPL440t7 ■ Budget de la justice : une troisième hausse consécutive pour rattraper « 30 ans d'abandon »	3
GPL440t8 ■ Pour la Conférence des bâtonniers, la robe doit rester neutre	5
GPL440t6 ■ Collaboration : une feuille de route pour le barreau de Paris	6
GPL440v4 ■ « J'espère que la FFCM sera membre du Conseil national de la médiation » entretien avec Romain CARAYOL	8

Technique

GPL439s3 ■ L'amélioration de la protection de l'enfant victime de violences étude par Julien FAIDHERBE	10
--	----

Jurisprudence

GPL440r7 ■ Le « barème Macron » d'indemnisation en cas de licenciement abusif déclaré contraire à la Charte sociale européenne révisée note par Christophe PETTITI sous Comité européen des droits sociaux, 26 sept. 2022, n°s 1602018 et 171/2018	13
GPL440g5 ■ L'équilibre précaire de la loi Séparatisme note par Henri BOUILLON sous Cons. const., QPC, 22 juill. 2022	16
GPL440r8 ■ Conservation et accès aux données de connexion dans le cadre des enquêtes pénales : mode d'emploi note par Marthe BOUCHET sous Cass. crim., 12 juill. 2022 (4 arrêts)	19
GPL440n3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD	23
GPL440n0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC	29
GPL440o6 ■ Chronique de jurisprudence du droit des étrangers par Benjamin BRAME https://lex.so/GPL440o6	BL

Aux marches du Palais

Portrait

GPL440u3 ■ Guillaume Demarcq, bâtonnier d'Amiens	32
--	----

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER	33
Sous la responsabilité scientifique de Michel PEISSE et Marine PARMENTIER	